DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 5 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY,

vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard

STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier

BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2014/356 - Administration générale - 5
Prise à bail de locaux rue Gaston Romazzotti à MOLSHEIM.

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le bail ayant pour objet la location d'une surface de bureaux de 1 196,70  $\rm m^2$  au 2ème étage de l'immeuble "Le Veyron" situé 16a et 16b rue Gaston Romazzotti à 67120 MOLSHEIM.

Cette location, assortie de 15 places de stationnement en sous-sol et 25 emplacements extérieurs, comporte un loyer annuel de 179 038 € HT et un surloyer annuel de 35 901 € HT pendant les 6 premières années, tous deux indexés sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Le bail entre en vigueur au 1er décembre 2014 pour une durée de 9 années dont 6 années fermes.

La commission permanente autorise son président à signer ce bail à intervenir avec la Sàrl ECOSPACE et à effectuer tous les actes et démarches relatifs à son exécution, y compris la résiliation.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140505-86020-DE-1-1\_0  $\,$ 

Acte certifié exécutoire au : 15/05/14